

**Distribution de : L'HOSPITALET**

Maître d'ouvrage : SIVU DE LA CAN DE L'HOSPITALET

Mende, le mercredi 18 mars 2026  
Page 1/1

Lieu de prélèvement	Date et préleveur	Terrain			Laboratoire										
		Chlore total mg(Cl <sub>2</sub> )/L	pH unité pH	Temp. de l'eau °C	Bactériologie			Physico-chimie							
					Bact. coli-formes n/(100mL)	Esché-richtia coli n/(100mL)	Flore à 22°C n/mL	Flore à 37°C n/mL	Entéro-coques n/(100mL)	Conduc-tivité µS/cm	Amo-num mg/L	Nitrites mg/L	Nitrates mg/L	Dureté °f	Turbi-dité NFU
LA BORIE HABITATION PARTICULIERE	10/03/2026 LDA48	<0.03	7.9	6.9	8	0	25	2	0	374	<0.01	<0.01	0.93	18,6	0.21
<b>Limites de qualité en gras</b>	maximum		9		0	0			0	1100		0,1	50		1
<i>Références de qualité en italiques</i>	minimum		6,5							200					

*Afin de faciliter la lisibilité du bulletin sanitaire, le tableau ci-dessus ne reprend qu'une partie représentative des paramètres réalisés lors du contrôle sanitaire. Néanmoins l'interprétation des résultats tient compte de la totalité des paramètres échantillonnés. La quantification exhaustive des paramètres est consultable à la demande en mairie.*

**Conclusions**

Résultats conformes, le jour du contrôle, aux limites de qualité en ce qui concerne les paramètres microbiologiques et physico-chimiques mesurés. Il faut cependant noter la présence de bactéries coliformes.

**Interprétations**

La présence de bactéries coliformes est un signe de dégradation de la qualité de l'eau qui toutefois ne nécessite pas de mesure sanitaire particulière.

**Préconisations**

Un nettoyage, une désinfection et un rinçage périodiques des ouvrages et du réseau d'adduction d'eau (chambre de captage, collecteur, bêche, réservoirs, conduites...) doit être réalisé au minimum une fois par an (article R 1321-56 du code de la santé publique), avec des produits autorisés (article R. 1321-50 du même code). Effectuer des purges sur les antennes des réseaux où l'eau ne circule pas suffisamment.